



MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-BEAUPRE  
28 Grande Rue  
23160 DE SAINT-GERMAIN-BEAUPRE  
☎ 05-55-63-51-88  
Mail : mairie.stgermainbeaupre@orange.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN BEAUPRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BARAT Geneviève, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

### **Présents :**

Mme BARAT Geneviève, M. LARRAUD Didier, M. MALBERG Alain, M. CORAZZA Dorian, M. DUBREUIL Christophe, Mme ESPOSITO Sylvie, M. GERNEZ Franck, Mme RAVAUD Christelle, M. PEYPOUX Joël.

### **Absentes excusées :**

Mme DAUNY Nathalie donne procuration à Mme BARAT Geneviève.  
Mme ARTILLON GARNIER Pascaline donne procuration à M. PEYPOUX Joël.

La séance est ouverte à 19 H 00.

Mr MALBERG Alain a été élu secrétaire de séance.

## **Délibération 2023-0024**

### **CONCERTATION PREALABLE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE**

Madame la Maire rappelle que la commune de ST GERMAIN BEAUPRE, se situe sur le territoire d'influence du Parc d'Activités de la Croisière, outil de développement économique à vocation industrielle du Nord Limousin.

Accusé de réception en préfecture  
023-212319909-20230413-2023-0024-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

L'essor économique de nos communes, de nos Communautés de Communes et de celui du parc d'activité de la Croisière sont étroitement liés.

Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs, avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes. Son développement est primordial pour notre territoire, afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles.

Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aussi une influence sur le tissu économique local avec des emplois induits liés aux commandes, partenariats et sous-traitance avec les entreprises installées sur notre territoire.

Notre territoire rural souffre et voit sa population diminuer depuis de trop nombreuses années au profit des métropoles et centres urbains plus créateurs d'emplois ; ne pas investir dans cet outil reviendrait à poursuivre inexorablement cette spirale négative.

L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement et le peu d'offres de bâtiments existants sont autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme. Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoir-faire divers et variés, et avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique.

L'extension du Parc d'Activités de la Croisière permettra de répondre au manque de surfaces disponibles sur un vaste territoire Limousin, avec des zones à Limoges, Brive ou ailleurs, qui ne sont plus en capacité de proposer des surfaces industrielles importantes.

Ne pas lui octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le développement et la croissance d'un territoire rural passe par une gestion harmonisée entre toutes ses composantes créatrices de richesses, que sont les services, l'artisanat, l'économie et le monde agricole. Toutes doivent avoir leur place.

Le SMIPAC, gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière. D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui, puis par un travail de recherche des mesures de compensation et des solutions de remplacement aux terrains agricoles impactés par ce projet.

L'extension du Parc d'Activités de la Croisière passe également par une prise en compte des problématiques environnementales. Sa certification continue à la norme ISO 14 001 depuis 2013 témoigne d'une volonté d'aménager ce site afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel, et de tenir compte des problématiques énergétiques.

L'environnement est pris en compte dans le projet d'extension avec, par exemple, la préservation de zones humides, pas uniquement pour respecter la réglementation en vigueur, mais aussi pour donner un cadre de vie et de travail agréable aux salariés. La consommation d'espaces est également un point important du projet d'extension avec la volonté de limiter les créations de voirie, en utilisant l'existant. C'est également le cas pour les entreprises qui, ici comme partout en France, doivent respecter des normes environnementales strictes.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se positionner.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

*Publié ou Notifié*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,

BARAT Geneviève



Accusé de réception en préfecture  
023-212319909-20230413-2023-0024-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023